



MONTREJEAU

VOTRE VILLE

Récupérer c'est économiser

La récupération contribue à la prospérité

ACHAT ET VENTE

Ferrailles, Métaux et Matériel

Véhicules - Occasion

Téléphone : 93

COMA Frères

RECUPERATEURS

Avenue de Saint-Gaudens

Chaussures : 26, Rue du Barry

GARAGE SAINT-LARY

★ Agent PEUGEOT ★

Avenue Saint-Gaudens

Téléphone 150 31 - MONTREJEAU

Atelier Réparations

Électro-Mécanique

H. VERDIER

ENTRETIEN — REBOBINAGE

— 31, Rue des Pyrénées —
MONTREJEAU — Tél. 1.22

Bernard GRANIER

Groupe des Mutuelles du Mans

- Assurances toutes branches -

MONTREJEAU (H.-G.) — Tél. 38

A la Renommée - G. SUBERBIELLE

29, rue du Barry — Téléphone : 2

SA PATISSERIE — SA CONFISERIE
SES MILLASSONS

TERRASSEMENTS — MAÇONNERIE
BETON ARME — CHARPENTE
COUVERTURE — MENUISERIE
PLATRIERIE — CARRELAGE
CHAUFFAGE — SANITAIRE

Entreprise

Raymond ROGÉ

Route des Tourreilles

Tél. 1.95 31 - MONTREJEAU

Alimentation

A. V. A. M.

Qualité et Prix

TIMBRES **CIBON**

FERRAN

LARRAGNAGUE

MACIAS

MONTAMAT

REDONNET

BULLETIN OFFICIEL MUNICIPAL DE MONTREJEAU - 31

N° 2 — AVRIL 1970

Cette publication a pu être réalisée grâce à la participation publicitaire des commerçants, artisans et industriels de MONTREJEAU.

Nous tenons à les remercier ici vivement et publiquement.

Organisation des Services Municipaux

Maire : François BOUCHÉ.

Adjoints au Maire : Pierre CHANFREAU, Jean BARON, Dr Henri LAGOUTTE.

Les rendez-vous du Maire et des Adjoints sont en principe fixés entre 15 h. et 16 h.

Secrétaire Général : Françoise PICHON.

Les rendez-vous du Secrétaire Général sont en principe fixés entre 15 h. et 16 h.

Commis :

Armand MAILLOT - Comptabilité.

Micheline CIADOUS - Etat civil - Etrangers - Elections...

Yvonne CORRÉGÉ - Administration générale.

Chef des Travaux (Services Techniques); Louis SAVE.

Le Chef des Travaux est en principe à son bureau à la Mairie entre 14 h. 30 et 15 h.

Services divers :

— Piscine municipale. Directeur : A. MAILLOT.

— Abattoir - Cimetière. Responsable : Armand MAILLOT.

— Régies de l'Eau et de l'Assainissement : Compagnie Générale des Eaux : Rue de la Neste. Responsable local : Aimé PUJOL.

— Sapeurs-pompiers : Lieutenant Edouard BA-ROUSSE - Tél. 99.

— Cours municipal d'initiation à la danse et à la Musique ; responsables : Mme CAIRE Danse, Jeanne THURON Solfège.

— Droits de Place : Sylvain TRASSARD Placier, le lundi matin.

— Syndicat d'Initiative : Pierre DE LASSUS, Président.

Ouverture des bureaux :

Les bureaux sont ouverts au public de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h. Ils sont fermés le samedi après-midi.

Registre des Réclamations :

Le public est invité à inscrire ou faire inscrire ses réclamations sur le registre ouvert à cet effet au Secrétariat (bureau d'accueil).

AU SECRETARIAT GENERAL DE LA MAIRIE...

Largement estimé, Jean-Louis DEYRIS, qui par son affabilité s'était rapidement fait de nombreux amis à Montréjeau, ne sera pas resté longtemps parmi nous. D'impérieuses raisons familiales l'ont obligé à nous quitter pour PAUILLAC où il assure les fonctions de Secrétaire Général de la Mairie de cette Ville.

Nous adressons nos souhaits de bienvenue à son successeur Françoise PICHON, titulaire du baccalauréat ès lettres, nommée sur concours, rédacteur à la Mairie d'Angoulême, après ses études supérieures à l'Institut d'Etudes politiques de Bordeaux. Elle assume désormais la charge de Secrétaire Général de notre Mairie. Nous lui souhaitons de remplir avec succès les délicates fonctions qui lui sont confiées.

Rédaction - Diffusion :
MAIRIE DE MONTREJEAU
Tél. : 17

Edition - Publicité :
O.N.E.O., 70, rue Amelot - Paris-11°
Tél. : 700.09.12 - 700.84.55

ONEO

Diffusé gratuitement
dans tous les foyers
et aux touristes.

EDITION
PUBLICITE

SOMMAIRE

Organisation des Services Municipaux	3
Dénomination des voies communales	4
Travaux de voirie - Nouveau plan d'urbanisme directeur	5-6
L'Enseignement	7-8
L'enlèvement des ordures ménagères	8
l'assainissement	9-10
Taxe locale d'équipement	10
Logement social	11-12
Electricité	12
Restauration de l'Eglise - Chantier Midi-Pyrénées - Bureau payeur de la S.S.	13
Le terrain municipal des sports	14
Réalisations prochaines	15
Chez les Jeunes	16
Festival 1970 - La Fondation de la Bastide de Montréal de Rivière	17-18

Dénomination des Voies Communales



Aménagement du lotissement Landefrède par les Services Techniques de la Ville. Au premier plan la pelle TRACTEM. (Cliché X...).

Depuis de nombreuses années régnait un certain désordre qui allait en s'amplifiant, concernant les dénominations des voies communales, et plus précisément des rues et places urbaines.

En effet, diverses délibérations du Conseil Municipal, prises aux dates suivantes : 24 mai 1913, 4 avril 1914, 22 novembre 1918, 24 mars 1936, 22 février 1941, 7 octobre 1944, ont à diverses reprises modifié les noms d'un certain nombre de rues, sans tenir compte parfois des délibérations antérieures.

Nous nous trouvons dans la situation paradoxale suivante : certaines rues portaient deux et parfois trois noms, et les anciennes plaques n'ayant jamais été changées, c'étaient les anciens noms qui étaient en général restés d'usage courant pour les habitants de Montréjeau. A titre d'exemple, la Rue du Barry portait le nom de Rue des Trois-Maréchaux depuis le 7 octobre 1944 sans qu'ait jamais été annulée la délibération du 22 février 1941 la dénommant rue du Maréchal-Joffre. De même la rue des Pyrénées portait depuis cette même date le nom de Rue du Maréchal-Foch, ce qu'ignoraient les Montréjeaulais. Egalement, la place du Marcadieu, seule dénomination utilisée, portait officiellement trois autres noms : Place de la République, Place Victor-Hugo et Place Maréchal-Foch.

Le Conseil Municipal ayant nommé une commission pour examiner ce problème, celle-ci a reconnu le bien-fondé de l'Administration des P.T.T. qui réclame que de l'ordre soit mis en ce domaine et que des noms soient légalement attribués aux nouvelles voies urbaines en nombre assez important, situées principalement dans les deux quartiers de lotissements situés à l'Ouest et au Nord de l'agglomération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les propositions qui lui ont été faites par la Commission nommée à cet effet.

1°) Rues déjà dénommées :

Il a été décidé que seront, dans l'ensemble, maintenues ou reprises les dénominations anciennes et couramment utilisées.

- La Rue Eugène-Capéran
— reprend le nom de :
- La Rue des 3-Maréchaux : Rue du Parc
- La Rue des Maquisards : Rue du Barry
- La Rue Jean-Bazerque : Rue des Fossés
- La Rue Henri-Rème : Rue Saint-Jean
- La Pl. de la République : Rue Saint-Barthélemy
- La Rue G.-Clemenceau : Place du Marcadieu
- La Rue Jacques-Cazaux : Rue Nationale
- La Rue Alfred-Ollé : Rue des Arts
- La Rue Lampué : Rue Médéric-Ebelot
- La Rue Bertrand-Larade, et la Place aux Porcs qui n'a pas de dénomination, prendront le nom de Rue et Place Bertrand-Larade, depuis l'avenue de l'Egalité jusqu'à la rue des Arts. Rue Gustave-Nadaud

2°) Nouvelles rues et anciens chemins ruraux :

a) Lotissements situés au Nord sur le plateau de Landefrède :

- Le Chemin des Amants conserve le nom dans sa partie basse située au Sud de l'Avenue de Saint-Gaudens, sur la R.N. 117. Dans sa partie haute, située au Nord de cette voie, il prend le nom de Rue des Troubadours.
- Le Chemin de Landefrède prend le nom de Rue de Landefrède.
- Le Chemin de la Fontaine-du-Bourg prend le nom de Rue de la Fontaine-du-Bourg.
- La voie principale du lotissement des Rapatriés allant de la Rue de Landefrède au Chemin de la Ferme de Trianon, prend le nom d'Avenue du Maréchal-Juin.
- La voie allant de l'Ouest à l'Est du lotissement Baticoop prend le nom de Rue des Fleurs.
- La voie allant du Nord au Sud du lotissement Baticoop prend le nom de Rue des Hirondelles.

b) Lotissements situés à l'Ouest de l'agglomération :

- La Route de Saint-Laurent prend le nom de Avenue de la Bigorre.
- Le Chemin d'Aventignan qui part de l'ancien château d'eau, route de Mazères et sert d'axe à divers lotissements prend le nom de Rue de la Neste.
- La voie de desserte du lotissement Castex, au Sud du Chemin d'Aventignan prend le nom de Rue de l'Arbizon.
- La voie de desserte des Lotissements Castex et Estrampes, au Sud du Chemin d'Aventignan, prend le nom de Rue du Mont-Sacon.
- La voie du Lotissement Sentous qui joint la Rue de la Neste à l'Avenue de la Bigorre prend le nom de Rue du Pic-du-Gar.
- La voie qui dans le Lotissement Grand est parallèle à la Rue du Pic-du-Midi prend le nom de Rue du Mont-Aigu.

c) Diverses voies ou chemins ruraux :

- La Route dite des Poids-Lourds, qui joint l'Avenue de Saint-Gaudens au Cimetière, prend le nom d'Avenue du Nord (suppression des anciennes dénominations de Rue de l'Abattoir et de Rue du Bourg).
- La Place située au bas de la Rue Gambetta, en bordure de l'Avenue du Nord, prend le nom de Place de la Gravette.
- Le Chemin de Sédeilhac dans le Quartier du Courraou, prend le nom de Rue de Courraou.
- Le chemin rural de Saint-Plancard (Quartier du Courraou) en bordure du Groupe Scolaire, prend le nom de Rue du Lavet.
- La Route des Tourreilles prend le nom de Avenue des Tourreilles.

L'AVICULTURE DU COMMINGES

Poussins d'un jour - Démarrés — Canetons - Pintadeaux
76, Rue Nationale — Tél. 101

Travaux de Voirie

Au cours des deux années écoulées ont été réalisés la plupart des travaux de voirie prévus dans le cadre du Pool Routier 67-68 et la première tranche du Pool 69-70. Ces travaux ont consisté pour la majeure partie des dépenses en élargissements et créations de voies nouvelles, finition des voies précédemment ouvertes vers la piscine et les tennis. Elargissement de la Rue de Landefrède depuis la rue La Fontaine-du-Bourg jusqu'à la Rue des Troubadours. Aménagement total de la Rue des Troubadours sur le plateau de Landefrède et élargissement avec mise en viabilité du prolongement de cette voie devenue désormais carrossable jusqu'à la R.N. 117 vers Saint-Gaudens. Elargissement de la Côte Rouge sur 800 m. à son extrémité Ouest et sa descente jusqu'à la Commune de Cuguron. Ouverture du Chemin au Nord du Groupe Scolaire. Ouverture sur 1 kilomètre du Chemin d'Aventignan prolongeant la Rue de la NESTE. Importants travaux de busage du Chemin des Champs et de Vie-Grave (Chemin du Gaz) sur 800 mètres, préparant l'élargissement prochain de cette voie.

D'autre part, dans le courant de l'été-automne 1969 il a été décidé de procéder au curage de 10 km. de fossés et à l'élagage de 15 kilomètres de haies.

En 1970 le vaste programme prévu s'achèvera par l'élargissement et la mise en état définitif du Chemin

de Vie-Grave et des travaux effectués sur le Chemin de Séri, ainsi que l'aménagement en voie urbaine de 10 mètres de large du Chemin de Capelé conduisant vers le Stade Municipal et l'ensemble sportif.

D'importants travaux de viabilité sont actuellement en cours sur le plateau de Landefrède au lotissement de l'Office H.L.M. pour desservir les 47 logements en fin de construction. Il est prévu certains travaux de busage en particulier au Chemin des Amants dans sa partie Sud, de façon à canaliser les Eaux pluviales de la R.N. 117 au ruisseau du Pécoup, tandis que le programme de curage des fossés et d'élagage des haies sera poursuivi dans les proportions identiques à l'effort effectué en 1969.

ACQUISITION DE MATERIEL DE VOIRIE.

Cet important effort apporté à la voirie communale depuis 2 ans a été réalisé grâce à l'acquisition de matériel supplémentaire en particulier un micro tracteur destiné plus spécialement aux espaces verts et une pelle Tractem utilisée pour les travaux d'ouverture des voies, busage, fossés, etc... Ce matériel a été acquis pour la somme de 88.189 Francs (8.818.900 AF.).

Nouveau Plan d'Urbanisme Directeur

En date du 31 décembre 1969 a été publié le nouveau Plan d'Urbanisme Directeur de la Commune qui va être incessamment soumis à enquête publique avant approbation définitive par l'Administration supérieure.

Voici intégralement le rapport justificatif établi par la Direction Départementale de l'Equipement.

La Commune de MONTREJEAU couvre une superficie de 821 hectares, elle est entourée par les communes suivantes :

- au Nord, CUGURON et LES TOUREILLES,
- à l'Est, AUSSON,
- au Sud, GOURDAN-POLIGNAN et MAZERES (Hautes-Pyrénées),
- à l'Ouest, MAZERES (Hautes-Pyrénées).

Son centre se situe à 105 km. de celui de la métropole régionale : TOULOUSE et à 15 km. de sa sous-préfecture SAINT-GAUDENS.

L'agglomération de MONTREJEAU s'étend sur la rive gauche escarpée de la Garonne à l'aval immédiat de son confluent avec la NESTE.

Les principaux accès depuis Toulouse sont : les R.N. 125 et 117.

L'ensemble du territoire est sans relief marqué et en pente vers le fleuve. L'altitude varie entre 413 et 521 m. NGF.

La population a évolué de la manière suivante :

- en 1954 : 3.106 habitants
- en 1962 : 3.421 habitants
- en 1968 : 4.041 habitants

Un projet d'aménagement établi par M. MONTIER, urbaniste privé a été approuvé par arrêté préfectoral du 27 juin 1960. Il a fait l'objet d'une première modification qui a été approuvée par arrêté préfectoral du 14 février 1964.

A la demande de la Municipalité, une deuxième modification du projet d'aménagement a été ordonnée par arrêté ministériel du 23 mars 1967, mais celle-ci n'a pas été menée à son terme car l'évolution de Montréjeau a amené la Direction départementale de l'Equipement à reprendre les études à la base pour les harmoniser avec celles des agglomérations environnantes dans le cadre d'une révision du projet d'aménagement. Cette révision a été ordonnée par arrêté ministériel en date du 2 septembre 1969.

La vocation de MONTREJEAU, en raison de sa situation à un confluent des vallées et en bordure de la Garonne est d'être un lieu de passage et un centre d'animation pour la région agricole qui l'entoure.

Le présent plan d'urbanisme a pour but :

- 1°) d'améliorer les accès et la circulation,
- 2°) d'organiser le développement de l'agglomération,
- 3°) de limiter l'extension désordonnée et linéaire aux abords des routes,
- 4°) de sauvegarder la zone rurale et de protéger les espaces boisés qui sont l'agrément du cadre urbain,
- 5°) de créer une zone d'activités,
- 6°) de créer un parc des sports avec plan d'eau pour la détente,
- 7°) d'agrandir l'esplanade devant la Mairie pour dégager le panorama de la chaîne des Pyrénées.

Le projet prévoit :

- 1°) la desserte de l'agglomération par l'amélioration des voies rapides R.N. 117 et R.N. 125,
- 2°) l'agglomération s'étendra dans une zone d'habitation divisée en secteurs de différentes densités :
 - a) un secteur aggloméré existant — 25 logements

CREMERIE

5, rue Nationale — Téléphone 121

J. MONTAMAT



Le nouveau Plan d'Urbanisme Directeur publié le 31 décembre 1969.

(Cliché X...).

- a) à l'hectare environ — couvrant 20 hectares ;
- b) un secteur de densité faible — 12 logements à l'hectare environ — couvrant 100 hectares ;
- c) un secteur dispersé — 6 logements à l'hectare environ — couvrant 50 hectares ;
- d) un secteur très dispersé — 3 logements à l'hectare environ — couvrant 120 hectares ;
- 3°) une zone industrielle et d'activités diverses de 35 ha. occupe une partie du territoire au Sud-Ouest.

Le projet prévoit, insérés dans les zones d'habitations ou à proximité immédiate, des réserves foncières pour :

- les besoins scolaires,
- l'extension du terrain de sport existant,
- l'extension du cimetière,
- la création de la station d'épuration,
- la création d'un terrain de camping.

Les parties restantes du territoire communal, soit 500 hectares environ constituent la zone rurale.

Dans cette zone, les lotissements et ensembles d'habitation sont interdits, seules les constructions nécessaires aux équipements généraux, aux besoins de l'agriculture et les habitations isolées sur des parcelles de 1 ha. minimum seront autorisées.

En fonction de ce projet, la capacité maximale d'accueil de la zone d'habitation est de l'ordre de 9.000 habitants dans le cas d'une utilisation maximale des terrains, ce qui porterait la population à un peu plus du double de son chiffre actuel.

EN CONCLUSION, le plan d'urbanisme proposé prévoit une extension raisonnable de MONTREJEAU en fonction de sa situation exceptionnelle au confluent de deux vallées sur un grand axe régional.

Tel est le rapport justificatif établi par la Direction Départementale de l'Équipement et à partir duquel ont été effectuées les études qui ont précédé à l'établissement du nouveau plan d'Urbanisme Directeur.

Il est intéressant de signaler que ce travail a été effectué dans l'optique du projet d'ensemble établi par l'Équipement pour la construction d'une autoroute qui passera au Nord de Montréjeau et l'aménagement de la R.N. 117 en voie rapide. Cette voie rapide de Toulouse à Bayonne traversera la Commune par l'actuelle route des Poids Lourds (Avenue du Nord). Une voie rapide Luchon-Montréjeau débouchera dans la partie Sud-Est de la Commune au lieu dit "La Roque d'Ausson" et se raccordera à la voie rapide R.N. 117.

À l'Ouest, sera créée une voie nouvelle raccordant par l'ancien terrain de Sports du Château d'Eau, la R.N. 117 au Boulevard de Lassus.

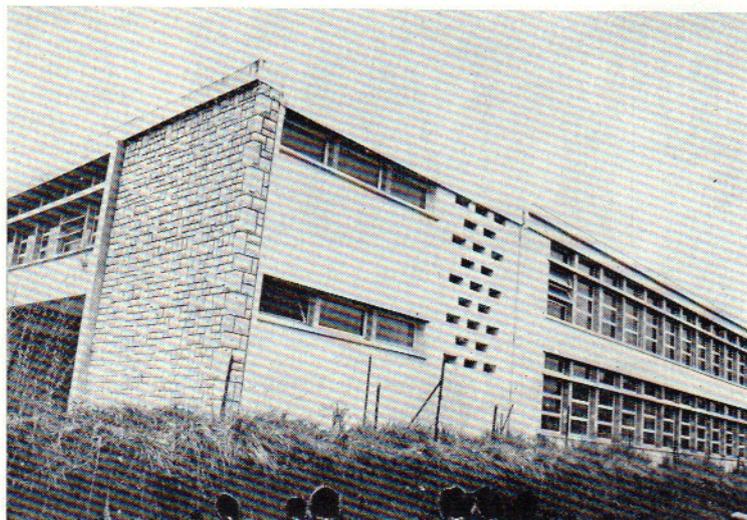
D'autre part, a été également prévue une voie d'accès desservant l'ensemble sportif et touristique et débouchant à l'Ouest au niveau du jardin public du Boulevard de Lassus et à l'Est à l'entrée de la Rue des Pyrénées au sommet de la grande côte.

Boucherie DOUMERC

1, place Valentin-Abeille — Téléphone 105

VIANDES DE 1^{er} CHOIX

ENSEIGNEMENT



Le nouveau bâtiment
ouvert en Janvier 1969 au C.E.S.

Photo Chaubet.

A — NOTRE C.E.G. A ETE TRANSFORME EN COLLEGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE dès la rentrée scolaire 1967, et cet établissement a été nationalisé par décret du 9 novembre 1968.

L'effectif scolaire s'est rapidement accru, et à la rentrée 1969-1970 il s'établissait ainsi :

Internes	142
Demi-Pension	211
Externes	143

Total... 496, auxquels il faut ajouter 22 élèves du Cours Polyvalent rural, soit un total de 518.

Le C.E.S. fonctionne actuellement avec 19 sections plus le C.P.R. Or, le C.E.G. avait été construit pour 280 élèves. Chaque année s'est donc posé un problème de locaux pour la rentrée scolaire. On y a fait face jusqu'à ce jour grâce à l'obtention de 8 classes préfabriquées (2 en 1966 et 6 en 1969) et à l'attribution en 1968 d'un crédit de 250.000 F. (25 millions AF.) qui a permis la construction en dur de 4 classes dont une salle de technologie.

Mais il faut prévoir de nouvelles augmentations du nombre d'élèves à la rentrée 1970 et à la rentrée 1971 qui nécessiteront 6 classes préfabriquées nouvelles en septembre 1970 et 2 classes préfabriquées nouvelles en Septembre 1971. A ce moment-là, d'après les

études faites par M. le Principal du C.E.S., cet établissement compterait 26 sections et 700 élèves au moins. Comme suite à nos diverses interventions auprès du Rectorat, nous avons obtenu récemment la visite d'une Commission composée de M. l'Inspecteur Général TREFEL, Directeur des Constructions scolaires, de M. le Recteur CHALIN et de M. l'Inspecteur d'Académie AUDIGE. A la suite de la visite des lieux et de la conférence qui l'a clôturée, nous avons bon espoir de voir inscrite en priorité au VI^e Plan la construction d'un C.E.S. destiné à accueillir 900 élèves. Il sera construit de nouveaux dortoirs, des logements de fonction pour le personnel administratif, de service et de surveillance, un nouveau réfectoire avec extension des cuisines, des locaux annexes, infirmerie, bloc administratif, foyer, etc... ainsi que des salles de classe en dur, remplaçant les classes préfabriquées.

B — CLASSES PRIMAIRES ET MATERNELLES.

En accord avec l'Académie, il a été décidé de géminer les écoles primaires et de remettre dans l'agglomération centrale une partie des classes primaires ainsi qu'une 3^e classe maternelle. La Municipalité a en conséquence décidé de réaménager dans ce but l'ancienne école primaire et l'ancienne école maternelle de la Rue Jeanne-d'Arc. Ce projet a été entièrement réalisé à ce jour, dans les conditions suivantes :

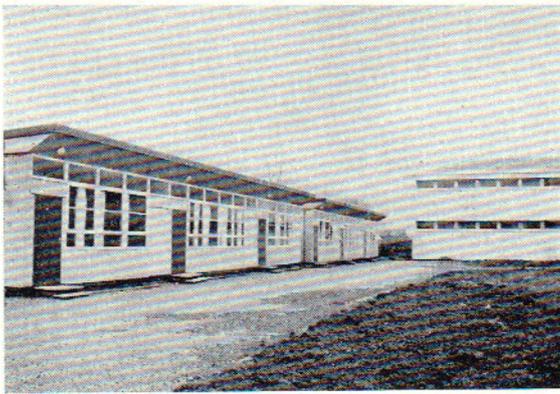
Crème glacée Geski
Produits surgelés
Poissons - Crustacés
Abats Gibiers

BEURRES & FROMAGES

Beurre "VIRLUX HOTEL" ENTREPOTS FRIGORIFIQUES

P. LAFARGUE

35, rue Sartor — 31 - MONTREJEAU — Téléphone : 0.94



Classes préfabriquées installées en Septembre au C.E.S.

Photo Chaubet.

Montant total du projet et des avenants	104.304,70
Subv. d'Etat (fonds scol.) ...	51.000,00
Subvention du Département	6.914,17
Part Communale	46.390,62

Actuellement, au groupe scolaire du Courraou fonctionnent 5 classes primaires et 2 classes maternelles et Rue Jeanne-d'Arc 5 classes primaires et une classe maternelle.

C — MONTANT DES DEPENSES D'ENSEIGNEMENT.

L'enseignement nécessite donc un effort constamment renouvelé. Il est à noter qu'en ce qui concerne le C.E.S., bien qu'il ait été nationalisé, la Commune, par convention, s'est engagée à participer à 36 % des dépenses de fonctionnement de l'externat, et l'établissement restant sa propriété, à faire face aux dépenses des grosses réparations, entretien et aménagements.

Au budget 1969 le chapitre concernant les dépenses d'enseignement atteint une proportion importante puisque le total de ces dépenses se monte à 161.120 F. (16 millions 112.000 AF.), se répartissant ainsi :

Participation Fonction. C.E.S. ..	17.375,02
Fournitures, travaux, divers (dont 2720 F. de fournitures scolaires pour les Ecoles primaires Libres)	27.359,72
Allocations logement	38.206,10
Salaires et charges	17.822,52
Traitements (personnel de serv.)	26.416,96
Annuités emprunts	17.319,92
Déficit Internat	16.601,16

Service d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Il est un principe de saine gestion que l'Administration nous demande de suivre : c'est que chacun des services publics doit s'équilibrer en recettes et en dépenses, qu'il s'agisse d'eau, d'assainissement, d'enlèvement d'ordures ménagères ou autres... En fait, le Service d'enlèvement d'ordures ménagères s'avère à Montréjeau, comme partout d'ailleurs, largement déficitaire. Nous sommes loin du temps, pourtant en fait bien proche, où à Montréjeau, les ordures ménagères étaient ramassées trois fois par semaine par un simple tombereau tiré par un cheval.

Avant la guerre de 1939, ce service devint journalier et s'avérait suffisant. Les besoins se sont accrus dans des proportions extraordinaires et à l'heure actuelle nous devons acheter une benne d'enlèvement d'ordures ménagères susceptible de contenir 30 à 40 m³ non compressées. Tel est le débit journalier.

Le périmètre de ramassage a dû être élargi d'année en année, au fur et à mesure de l'ouverture de nouveaux lotissements et de

nouveaux ensembles ; et actuellement trois employés municipaux (un chauffeur et deux éboueurs) sont pratiquement utilisés en permanence pour ce service.

Les dépenses annuelles du service (salaires, charges diverses, entretien, essence, annuité d'emprunt pour la benne...) s'élèvent à 73.300 F. (7 millions 330.000 F. anciens) alors que les recettes 1969 ne se sont élevées qu'à la somme de 29.000 F. (2 millions 900.000 AF.). Ces recettes sont uniquement fournies par la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, basée sur le revenu cadastral des immeubles, c'est-à-dire que ce service présente un déficit annuel de l'ordre de 45.000 F. (4 millions 500.000 AF.).

Si l'on considère que quelques quartiers agricoles excentriques ne bénéficient pas de l'avantage de ce service, est-il normal que les habitants de ces quartiers paient des centimes additionnels nécessaires à couvrir ce déficit, alors qu'ils n'en bénéficient pas ? C'est dire que la possibilité de relèvement de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères est une simple question de justice.

Collectivités - Fonctionnaires - Colonies de Vacances

UN NOM... UNE ADRESSE...

PHOTO CHAUBET

Rapidité - Qualité - Prix - Crédit A. G. F.

Photocopie minute

26, rue des Trois Maréchaux — MONTRÉJEAU — Téléphone 339

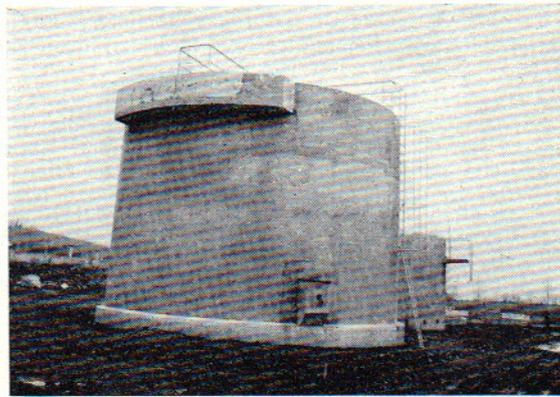
ASSAINISSEMENT

Comme en avait fait état le précédent bulletin municipal, l'assainissement général de la Ville s'est poursuivi en 1968 et 1969 sur deux plans : extension du réseau collecteur, et station d'épuration.

a) **Réseau Collecteur** : Une 5^e tranche de travaux d'un montant de 140.000 F. (14 millions d'AF.) a permis de desservir divers quartiers qui ne bénéficiaient pas encore de l'assainissement. Cette 5^e tranche de travaux a permis de raccorder principalement la partie Est de la Route des Poids Lourds (Avenue du Nord), la Route de Bagnères (Avenue de la Bigorre), la Rue de Landefrède, la Rue des Troubadours, la Rue du Vieux-Moulin, ainsi qu'une partie de l'Avenue de Saint-Gaudens. Parallèlement, ont été réalisés des collecteurs d'eaux pluviales, Place de l'Orme, Avenue de Tarbes, Chemin Estrampes (Rue du Mont-Sacon), ce dernier permettant de largement améliorer le problème de l'écoulement des eaux pluviales des divers lotissements du nouveau quartier Ouest en extension constante.

b) Ces travaux sont actuellement complétés par l'installation d'un collecteur d'eaux usées le long de la Place aux Moutons et d'un autre dans le Lotissement Castex (Rue de l'Arbizon), travaux entièrement effectués par les services municipaux de la voirie.

c) **Station d'Épuration** : Elle est actuellement en voie d'achèvement, les travaux se montant à 300.000 Francs (30 millions d'AF.). C'est la Société DEGREMONT qui a été choisie après concours pour effectuer cette réalisation. L'épuration est prévue suivant le procédé classique d'épuration biologique par décantation, digestion et filtre bactérien. Le traitement prévoit : le dégrillage et le relèvement des eaux brutes ; un traitement primaire dans un bassin de décantation digestion ; une filtration et stérilisation avec répartition par sprinkler ; un traitement secondaire sur décanteur secondaire ; la recirculation des boues du décanteur secondaire sur le poste de relèvement et le séchage des boues sur des aires spécialement aménagées. Elle ne sera mise en fonctionnement qu'après contrôle des installations et raccordements effectués par les propriétaires riverains du réseau d'égouts.



Bassins de décantation à la station d'épuration

Photo Chaubet.

d) **Modalités de raccordement au réseau d'assainissement**. Elles ont été portées dès le départ à la connaissance des intéressés et des divers entrepreneurs de la Ville qui, malheureusement, bien souvent n'en ont pas tenu compte. En effet, dans le système séparatif qui a été installé dans notre commune, il est indispensable que seules les eaux usées se déversent dans le collecteur des eaux usées, les eaux pluviales se déversant dans les collecteurs d'eaux pluviales ou les rigoles. Aucun raccordement ne peut être fait sans une demande préalable déposée à la Mairie et établie sur un imprimé officiel. En fait, il apparaît que des raccordements ont été faits sans cette autorisation ou qu'ils ont été réalisés sans tenir compte avec la rigueur nécessaire du principe indispensable de la séparation des eaux usées et des eaux pluviales. Il en résulte lors des gros abats d'eaux des engorgements du collecteur d'égouts et l'impossibilité de mettre la station d'épuration en fonctionnement tant qu'il n'y sera pas porté remède. C'est pour cette raison que des contrôles systématiques vont être prochainement effectués.

Affermage à la Compagnie Générale des Eaux des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

Depuis déjà 3 ans était à l'étude un projet de réorganisation de la régie municipale des eaux et de la régie municipale de l'assainissement, dans le but d'une plus saine exploitation et d'un meilleur service rendu.

Des propositions diverses ont été faites à différentes époques par la Compagnie Lyonnaise des Eaux, le Syndicat des Eaux de la Barousse, et le Service Départemental des Eaux. C'est en définitive avec la Compagnie Générale des Eaux que le Conseil Municipal a décidé de traiter. Doyenne des Sociétés Françaises de distribution des eaux, la Compagnie Générale des Eaux dessert un foyer sur trois en

France avec les Sociétés qui lui sont affiliées. Elle assure notamment l'exploitation des Syndicats de Banlieues de PARIS, LYON, ROUEN, MARSEILLE, et dans la région, de MURET, AUCH, BAGNERES-DE-BIGORRE pour parler des plus proches.

La Compagnie, par la convention qui a été approuvée en date du 29 décembre 1969 s'engage à prendre l'intégralité de l'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement, ce qui comporte un transfert pur et simple des compétences assurées jusqu'à ce jour par la commune sur ces réseaux. L'aspect financier est le suivant : tous les frais actuellement à la charge de la Commune (annuités d'emprunts,

Liste de Sympathie : **Banque BARON - MONTREJEU - Tél. 19**

participation syndicale) sont intégralement pris en charge par la Compagnie Générale des Eaux. Tous les frais intérieurs de fonctionnement y compris un employé qui a été transféré à cette Compagnie, sont pris en compte par la Compagnie Générale.

Le prix de vente de l'eau aux abonnés sera le prix pratiqué actuellement, réserve faite de l'incidence de la T.V.A. au taux inférieur de 7 %.

L'élément déterminant qui a incité le Conseil Municipal à traiter avec la Compagnie Générale des Eaux, c'est le problème de l'assainissement. Cette Compagnie possède en effet une longue expérience de cette exploitation. La prochaine mise en service de la station d'épuration entraînera des difficultés dans l'exploitation de ce réseau, non seulement en raison du fait que les collecteurs devront être constamment en parfait état d'entretien, mais aussi parce

que des malfaçons qui vont donner lieu à des contrôles sévères, ont été effectuées à l'insu des services municipaux dans la réalisation des raccordements particuliers. La Compagnie Générale dispose à AUCH d'un camion spécialement équipé pour l'entretien et le débouchage des collecteurs, qui a déjà eu à intervenir à Montréjeau.

Il est donc précisé que dorénavant, de même que pour le gaz et l'électricité les intéressés s'adressent directement à l'E.D.F., de même pour l'eau potable et l'assainissement, les intéressés ne doivent plus depuis le 1^{er} janvier 1970 s'adresser à la Mairie, mais directement à la Compagnie Générale des Eaux qui a ouvert un bureau chez M. Aimé PUJOL, Rue de la Neste. M. Aimé PUJOL est en effet l'employé municipal qui remplissait déjà les fonctions de fontainier et qui a été détaché à la Compagnie Générale des Eaux.

Taxe Locale d'Equipement

La Loi d'orientation foncière n° 67-1253 d' 30 décembre 1967 (J.O. du 3 janvier 1968) a institué une taxe locale d'équipement établie, sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments de toute nature.

1°) COMMUNES DANS LESQUELLES EST INSTITUTE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT: Cette taxe est instituée à compter du 1^{er} octobre 1968 de plein droit dans les communes où l'établissement d'un Plan d'Urbanisme Directeur ou de détail a été prescrit, par délibération du Conseil Municipal dans les autres.

2°) TAUX DE LA TAXE: L'article 66 de la Loi d'orientation foncière fixe le taux de la taxe locale d'équipement à 1 % de la valeur de l'ensemble immobilier à laquelle elle s'applique. Cette valeur est déterminée forfaitairement par la Direction départementale de l'Enregistrement en appliquant à la surface de plancher développé hors œuvre une valeur au mètre carré fixée par l'article 5 du décret n° 68-836 du 24 septembre 1968. Le taux de la taxe peut être porté jusqu'à 3 % par délibération du Conseil Municipal, jusqu'à 5 % par décret, sur la demande du Conseil Municipal.

3°) OPERATIONS DONNANT LIEU A LA PERCEPTION DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT. Celle-ci n'est pas applicable aux opérations de lotissement. En revanche, les acquéreurs de lots supporteront la taxe locale d'équipement lorsqu'ils construiront.

4°) LIQUIDATION ET RECOUVREMENT DE LA TAXE: La liquidation et le recouvrement de la taxe locale d'équipement sont assurés par la Direction départementale des Impôts (Enregistrement) au vu des renseignements fournis par le Directeur départemental de l'Equipement. La taxe est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire. Elle doit être versée au Bureau des Impôts de la situation des biens dans

un délai d'un an à compter de la délivrance du permis de construire.

5°) CONSEQUENCES DE LA MISE EN VIGUEUR DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT sur les anciennes participations et les cessions gratuites de terrains: A compter du 1^{er} octobre 1968, aucune contribution aux dépenses d'équipement public ne peut être obtenue des constructeurs et lotisseurs sous la forme de participation financière, de fonds de concours, de réalisation de travaux, en dehors de la taxe locale d'équipement, à l'exception cependant:

- a) des cessions gratuites de terrain en vue de l'élargissement, du redressement ou de la création des voies publiques;
- b) de la participation pour raccordement à l'égout prévue par le Code de la Santé Publique.

OBSERVATIONS: En ce qui concerne notre commune:

1°) La taxe locale d'équipement s'applique de plein droit à Montréjeau, commune dotée d'un plan d'Urbanisme Directeur.

2°) Le Conseil Municipal, estimant que le coût de la construction est déjà très élevé, n'a pas suivi l'exemple de diverses communes de la région qui ont porté cette taxe à 2 ou 3 %, et l'a maintenue au minimum de 1 % fixé par la Loi.

3°) La participation pour raccordement à l'égout des immeubles neufs ou nouvellement aménagés fixée à 1.200 Francs (et qui permet aux intéressés de faire l'économie d'une fosse septique), reste applicable.

En fait, dans l'esprit du législateur, la taxe locale d'équipement représente une participation des constructeurs à l'ensemble des équipements publics de la commune réalisés ou à réaliser: Voirie, électricité, eau potable, gaz, assainissement, égouts d'eau pluviale, établissements scolaires, installations sportives.

" Au Clocher "

TOUT POUR L'ENFANT
17, rue du Général-Pelleport

HORLOGERIE - BIJOUTERIE - ORFÈVRE
J. MARQUE

F. CAZAUX Successeur

Tél. 119 32-34, rue des Trois-Maréchaux

" PATHE - MARCONI "

La Voix de son Maître

" SCHNEIDER "

SERVICE APRES VENTE

RADIO - TÉLÉVISION

A. FAUROUX

15, rue Nationale

Téléphone 303

LOGEMENT SOCIAL

En 1965 avaient été déposés deux projets destinés à favoriser le logement social, l'un devant favoriser l'accèsion à la propriété, l'autre destiné à la location. A l'heure actuelle, ces deux projets ont été réalisés ou sont en fin de réalisation.



Lotissement Landefrède 2 en bordure de la rue des Troubadours.
Photo Chaubet.

1°) LOTISSEMENTS COMMUNAUX DE LANDEFREDE.

Sur deux terrains précédemment acquis par la Commune à Landefrède, l'un en bordure de la Rue de la Fontaine-du-Bourg, à proximité du groupe scolaire, l'autre en bordure de la Rue des Troubadours (ancienne partie haute du Chemin des Amants), ont été construits 15 pavillons individuels de type 4 et de type 5 par la Société Coopérative H.L.M. de la Haute-Garonne. Le terrain, viabilisé par la Commune, a été rétrocédé par elle à la Société Coopérative au strict prix de revient, ce qui a permis à 15 familles d'accéder à la propriété dans des conditions très avantageuses.

2°) LOGEMENTS LOCATIFS H.L.M.

C'est sur un terrain de 2 ha. situé sur le plateau de Landefrède, au-dessus de la résidence Trianon que la Commune a fait établir un projet d'implantation de 100 logements à loyer modéré. Le permis de construire avant été accordé pour cet ensemble, une première tranche de 47 logements a été attribuée par le Ministère de l'Equipement. Ces logements sont actuellement en voie de finition. Les 20 premiers doivent être occupés le 1^{er} mars 1970 et les 27 autres seront livrés en principe au mois de Juillet 1970. La construction en est assurée par l'Office Public Départemental H.L.M. de la Haute-Garonne qui en sera le

propriétaire, l'effort financier consenti par la Commune pour cette œuvre sociale se montant à 200.000 Francs (20 millions AF.), représentés par la cession gratuite du terrain et la prise en charge des travaux de Voirie Réseaux Divers sous déduction d'une participation de 50 % de l'Office H.L.M.

Ces 47 logements sont répartis en 7 bâtiments comportant chacun 6 ou 7 appartements de type 3, type 4 et type 5. Le montant du loyer mensuel a été fixé par l'Office à :

- 180 F. pour les type 3,
- 203 et 210 F. pour les type 4,
- 207 F. pour les type 5.

Ces appartements possèdent chacun une installation individuelle de chauffage central, un vide ordure et un local à usages divers en rez-de-chaussée. Parking et espaces verts sont en cours d'aménagement autour de cet ensemble d'habitations jouissant d'un remarquable ensoleillement. Les candidatures à la location de ces appartements sont recueillies en Mairie qui transmettra à l'Office H.L.M., pour les appartements encore disponibles.

3°) RESERVE FONCIERE "LES TROUBADOURS".

L'une des difficultés majeures à laquelle se heurtent les Municipalités lorsqu'elles désirent lancer des opérations d'intérêt général nécessitant des superficies de terrain plus ou moins importantes, consiste à se procurer au moment voulu les terrains nécessaires. C'est la raison pour laquelle il est utile de créer dans la mesure du possible des réserves foncières afin d'éviter au dernier moment une spéculation excessive. C'est pourquoi, essentiellement dans



Deux des sept bâtiments H.L.M. en construction.
Photo Chaubet.

Coiffure Salon Gaston Parfumerie
pour Dames V^e CALDESAIGNE de marques
10, Rue des Trois-Maréchaux - Tél. 76

Madame pour votre intérieur
Monsieur pour votre confort
Consultez votre DECORATEUR — TAPISSIER — LITIER
VINCENT CHEMIT
3, Place de Verdun - Tél. 334

Spécialités dans la préfabrication du béton armé

F. SAINT-BLANCAT

NICHES A COMPTEUR D'EAU — ABREUVOIRS — AUGES
De l'inédit : PERGOLAS PREFABRIQUEES — BAC A FLEURS — BORDURES JARDINS, etc.
Consultez nous...
MONTREJEAU - Tél. 61 et CLARAC - Tél. 14

UNA

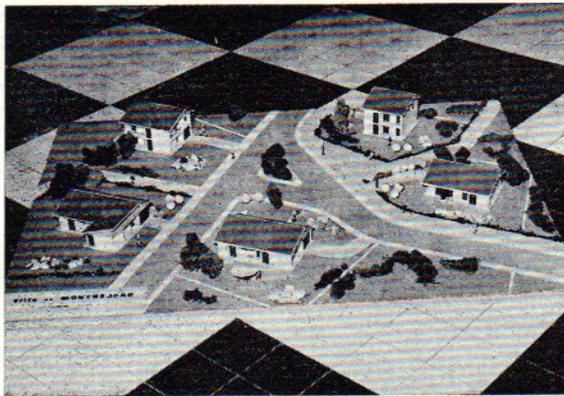
H. MENSAN

6, Place Lafayette

31 - MONTREJEAU

ALIMENTATION

GÉNÉRALE



Projet de Pavillons pour le futur lotissement communal.
Photo Chaubet.

le cadre du logement social et de l'urbanisme, nous avons acquis en 1968 et 1969 4 ha 1/2 de terrain situés à l'Est de la Rue des Troubadours, à l'extrémité du Plateau de Landefrède et surplombant la R.N. 117 qui se dirige vers Saint-Gaudens.

Sur ces terrains remarquablement situés et acquis pour une somme globale de 240.000 F. (24 millions AF.) a été étudié un premier projet de construction d'ensemble d'habitations. La conjoncture actuelle (restriction des crédits et augmentation du loyer de l'argent) nous ont incité à retarder le lancement de cette opération et à faire étudier par la Société Coopérative H.L.M. de la Haute-Garonne un projet adapté aux besoins et aux possibilités réelles de la population de Montréjeau et des environs. Ce n'est donc qu'à titre d'information que nous faisons figurer sur ce bulletin municipal la photographie d'une maquette de cet avant-projet qui sera très certainement assez sensiblement modifié.

ÉLECTRICITÉ

Poursuite de l'Extension et de la Modernisation de l'Éclairage Public

Le programme d'éclairage public 67-68 est actuellement entièrement réalisé. Il a permis d'apporter des extensions ou des améliorations sur les voies suivantes :

Chemin des Champs, Rue Sartor, Avenue du Nord, Rue du Courraou, Rue du Lavet, R.N.117 et quartier des Navatès, Lotissement Grand, Chemin des Amants, R.N. 117 vers St-Gaudens, Rue du Vieux-Moulin, Rue d'Ausson, Côte Rouge, Pont de la Garonne.

Au total ont été placés 115 nouveaux appareils de type Holophane et ARO.

Parallèlement, les divers postes de transformation ont été munis de cellules photo-électriques.

Actuellement, est en cours de financement, une tranche de travaux d'éclairage public 1969 qui a été étudiée avec le concours du Service Départemental d'Electrification. Ce programme porte sur la modernisation de l'éclairage des Rues Saint-Barthélémy, du Parc, Gambetta (26 appareils Holophane à 1 tube) du Boulevard de Lassus et de la Rue des Pyrénées (20 appareils Holophane à 2 tubes), ainsi que la route de Mazères et diverses petites voies de l'agglomération. Est également prévu l'éclairage du Chemin d'accès vers la piscine, le tennis et la côte de Sauvan, ainsi que la partie basse du Chemin des Champs et de Vie Grave, après élargissement de cette voie.

Des lignes d'alimentation soit aériennes soit souterraines devront être installées pour ces dernières voies. Le projet a été chiffré à 116.500 F. (11 millions 650.000 AF.).

Suppression de la Taxe Municipale sur l'Electricité

Jusqu'à ce jour la Commune bénéficiait d'une taxe municipale sur l'électricité. Celle-ci étant de 8 %, la recette budgétaire annuelle se montait à environ 20.000 Francs (2 millions d'AF.).

Le Conseil Général et le Syndicat Départemental d'Electrification ayant décidé d'appliquer au bénéfice du Département et du Syndicat des taxes sur l'électricité se montant à 4 % (2 % + 2 %) ont proposé aux Communes certains avantages consistant en la diminution des charges d'annuités supportées au titre des programmes d'électrification, dans le cas où les communes supprimeraient leur taxe municipale d'électricité.

Bien qu'au départ les avantages financiers proposés à la Commune soient sensiblement inférieurs aux pertes de recettes provoquées par la suppression de la taxe municipale, le Conseil Municipal, considérant que cette suppression ferait bénéficier la population d'une baisse de 6 % de l'électricité, a décidé de répondre favorablement à cette demande.

A partir du 1^{er} janvier 1970, le prix de l'électricité à Montréjeau devra donc baisser de 6 %. L'intérêt seul des usagers a été pris en considération puisque budgétairement les décisions prises se répercuteront par une perte de recettes d'environ 15.000 Francs (1 million 500.000 F.), en espérant que les taux de la taxe départementale et de la taxe syndicale ne seront pas par la suite augmentés.

Ets P. & B. CAU-CÉCILLE COMPTOIR DE BONNETERIE

3, place Valentin-Abeille — Tél. 54

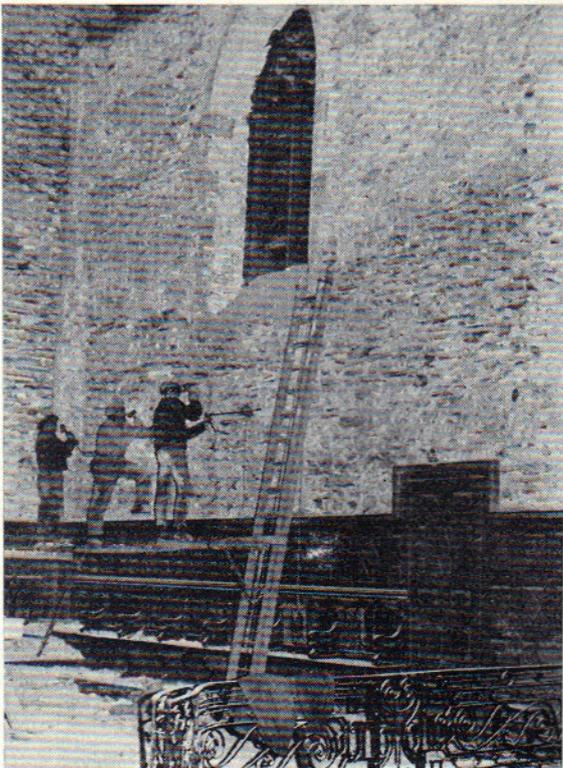
vente en gros

Restauration de l'Eglise

Il y a déjà une dizaine d'années qu'a été entreprise, sous la direction des Beaux-Arts, la restauration de notre Eglise paroissiale Saint-Jean-Baptiste. Suppression de la fausse voûte, suppression des enduits au plâtre et des crépis, voligeage de l'ensemble de la toiture, installation des vitraux, réaménagements divers, avaient déjà sensiblement modifié et largement amélioré l'aspect de cet édifice du culte.

Il a été récemment décidé de terminer cette restauration suivant les principes directeurs mis au point après une longue période de réflexion et d'étude par les Beaux-Arts, nos architectes et Conseils artistiques, et la Municipalité.

Actuellement, ces travaux sont en cours. Ils consistent en l'obtention de murs en pierres apparentes par la mise à nu sur toute leur surface des moellons et autres matériaux les constituant. Il s'agit d'un travail méticuleux, exigeant le dégarnissage des joints refouillés ou non et le rebouchage des trous à bords soufflants de mortier. Egalement le bouchardage à la main des pierres douves, des nervures de voûte et des encadrements d'ouvertures, et éventuellement de la dépose de maçonnerie garnissant d'anciennes ouvertures, et obturées ; ainsi que la suppression de la tribune actuelle et l'installation de l'orgue à un nouvel emplacement.



Les travaux en cours à l'Eglise Saint-Jean-Baptiste.

(Cliché X...)

Ces travaux de restauration seront complétés par l'installation d'un système de chauffage permettant à l'Eglise de Montréjeau de ne plus être considérée comme l'Eglise la plus froide et la plus inconfortable de toute la région.

Chantiers Midi-Pyrénées

Il y a quelques mois, cette Société avec qui nous avons pris contact depuis déjà un certain temps et qui avait acquis un terrain de 1 ha. dans notre zone industrielle, s'est définitivement implantée chez nous.

Les Chantiers Midi-Pyrénées, tout en continuant d'exercer leur activité initiale dans le domaine des travaux routiers, doivent diversifier leur activité par l'exploitation d'une carrière et la mise en route d'une usine d'émulsion de bitume. Ces diverses activités nécessiteront l'emploi de personnel plus nombreux qui atteindra un minimum de 35 personnes à la fin de la réalisation du programme d'expansion établi. Actuellement, divers bâtiments à usage de bureaux, ateliers, et magasins ont été montés dans la zone industrielle. Les dynamiques directeurs de cette affaire, MM. DUPUY et FOULONNEAU sont décidés à réaliser leur extension suivant le planning prévu.

Cette Société a déjà réalisé divers travaux routiers à Montréjeau dans d'excellentes conditions. Elargissement et complète remise en état de la partie Ouest de la Côte Rouge. Aménagement des circulations, espaces verts et parking du terrain de sports. Ouverture du prolongement du chemin d'Aventignan. Et au printemps 1970 elle effectuera la mise en forme et le revêtement définitifs de la Côte de Sauvan, portée à 10 mètres de largeur, pour accéder facilement à notre ensemble sportif et touristique.

Bureau payeur de la Sécurité Sociale

Depuis déjà un certain nombre d'années fonctionne à la Mairie chaque Lundi, un bureau payeur de la Sécurité Sociale.

Ce bureau a été ouvert à l'initiative de la Municipalité qui en assure le fonctionnement et les frais de gestion.

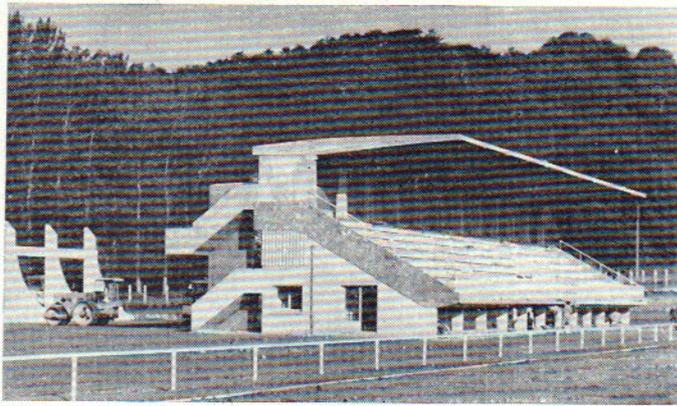
Un certain nombre de nos Administrés en ignorent l'existence. Aussi, il nous a paru bon de la leur rappeler. Il est d'ailleurs précisé que ce bureau n'est pas ouvert simplement aux assurés sociaux de Montréjeau, mais à tous ceux de la région.

Son utilité est indiscutable, ainsi que le prouve le nombre de dossiers déposés à ce bureau, qui sont immédiatement transmis, de façon à ce que le remboursement puisse être effectué le lundi suivant.

- En 1966 : 1890 dossiers
- En 1967 : 2105 »
- En 1968 : 2494 »
- En 1969 : 2663 »

Ce bureau est tenu par Mme CHEVALLIER, à la satisfaction générale des intéressés.

Terrain Municipal des Sports



Les tribunes du terrain de sports.
(Cliché X...)



Inauguration du Terrain de Sports. M. le Sous-Préfet s'entretenant avec un athlète.

De gauche à droite : MM. LAFFARGUE, Ingénieur d'Arrondissement de l'Équipement ; CHANFREAU, 1^{er} Adjoint ; SURAU, Sénateur ; RICHIER, Sous-Préfet de Saint-Gaudens ; BOUCHE, Maire de Montréjeau ; POUSSON, Conseiller Général ; SAVIN, Chef de Secteur E.D.F. ; TAJAN, Maire de Gourdan-Polignan.

(Cliché X...)

Dans le courant de l'année 1966 a eu lieu l'ouverture du chantier de l'important programme prévu pour l'aménagement d'un terrain municipal des sports modernes. Ces travaux se sont déroulés en 3 ans comme il avait été décidé avec le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports.

L'inauguration officielle a eu lieu le 14 septembre 1969, les tennis ayant été mis à la disposition des sportifs dès l'été 1967.

Montréjeau possède désormais un ensemble sportif remarquable, venant fort heureusement compléter la magnifique piscine municipale inaugurée en 1966. Deux courts de tennis fonctionnent actuellement en permanence durant toute la belle saison. Dès cette année-ci va être aménagé un troisième court, ainsi qu'un local vestiaires-douches. Le terrain de sports proprement dit comprend des tribunes comportant 600 places assises, tandis que les vestiaires-douches, par leur ampleur, permettent de recevoir en même temps plusieurs équipes.

Une très belle piste d'athlétisme en cendrée ceinture le terrain principal. Sont intégrés dans l'ensemble, un terrain annexe et un terrain de basket-ball ; un terrain de volley-ball étant prévu sur un emplacement réservé à cet effet. De vastes circulations bitumées et des espaces verts agrémentent l'ensemble. D'autre part, de vastes parkings vont être incessamment aménagés en même temps que sera terminé l'élargissement et le bitumage de la côte de Sauvan, voie d'accès principale.

L'ensemble de ce programme a été réalisé par la Société Garonnaise d'Entreprises Modernes, l'Entreprise ROGÉ et les Chantiers Midi-Pyrénées, le projet ayant été établi par M. Jacques GENIBEL, Architecte D.P.L.G.

Le montant de la dépense s'est élevé à la somme de 665.000 Francs (66 millions 500.000 AF.).

PÂTISSERIE - CONFISERIE DOTEZ

même maison 40, rue du Barry — Tél. 112 — 31 - MONTREJEAU
37, rue Nationale
51, rue Victor-Hugo — Tél. 254 — 31 - SAINT-GAUDENS

TERRE CUITE — MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Ets BIRABENT

25, avenue de Saint-Gaudens
MONTREJEAU Tél. 1.66

Réfrigération — Chauffage Automatique

Installations Commerciales et Industrielles - Dépannage et Entretien toutes marques

CHAPPERT Frères

6 bis, route de Landorthe — 31 - SAINT-GAUDENS — Téléphone 8.98

REALISATIONS PROCHAINES

PLAN D'EAU.

En date du 15 février 1967 le Conseil Municipal a adopté le projet établi par l'Administration des Ponts et Chaussées concernant la création d'un plan d'eau d'une superficie d'environ 5 ha., le montant de la dépense étant estimé à 450.000 F. (45 millions d'AF.). Le terrain sur lequel sera aménagé ce plan d'eau est situé sur la rive gauche de la Garonne, parallèlement au terrain de sports, entre la voie ferrée et le lieu dit "Clos du Toupin", au pied de l'éperon sur lequel a été édifiée la Ville. La solution retenue consiste à creuser d'environ 1 m. 50 sur une certaine profondeur la berge rive gauche et à construire un barrage mobile. Le barrage projeté étant du type à aiguille avec fermette métallique, présente l'avantage de permettre le débouchage total du fleuve en période de grande crue.

Ce projet devrait en principe être subventionné au taux de 25 % par le Ministère de l'Agriculture. Malheureusement, les crédits à ce chapitre et attribués au Département sont très faibles. La subvention attendue devant être de l'ordre de 112.500 F., une attribution n'a pu nous être faite en 1968 puisque les crédits globaux mis à la disposition du département ne se montaient qu'à 100.000 F. Il n'y a pas eu de crédits attribués en 1969 et notre projet a été classé en priorité pour 1970. Espérons donc que cette réalisation se fera sans trop tarder.

REAMENAGEMENT

DU BOULEVARD DE LASSUS.

Depuis de longues années l'Esplanade du Boulevard « bouge ». Depuis déjà 5 ans, a dû être démoli le kiosque situé au centre de l'esplanade et qui menaçait de s'effondrer. La situation s'est aggravée d'année en année, malgré d'importants travaux d'installation d'un collecteur général des eaux pluviales destiné à reprendre les divers écoulements d'eaux connus ou inconnus et qui se déversaient vers le mur de soutènement. Après des études préalables effectuées par les Services des Ponts et Chaussées concernant l'état de détérioration de cet ensemble et les moyens susceptibles d'être mis en œuvre pour y pallier, il est apparu que seul un important projet d'ensemble serait susceptible d'apporter une sécu-

rité définitive pour l'avenir. N'oublions pas en effet que cette vaste esplanade est constituée entièrement par des matériaux rapportés et que déjà en 1912 à peine terminé, le boulevard s'était effondré. Entre 1922 et 1925 fut réalisé un important travail de réfection et aujourd'hui de graves menaces d'effondrement se précisent en ce qui concerne la terrasse aménagée sur la partie centrale. Le Conseil Municipal a décidé de confier à M. FOURNIER, Architecte et à M. Raymond ROQUE, Ingénieur, l'étude d'un projet non seulement de consolidation mais également d'un réaménagement agréable de l'ensemble de l'Esplanade. Le projet déposé prévoit d'une part la démolition de la terrasse, d'autre part la construction d'un ouvrage d'art ayant pour rôle de soutenir les terres de l'Esplanade et de permettre l'aménagement d'une plate-forme au niveau de la terrasse inférieure. Cette dernière sera aménagée en jardin d'agrément ; la partie supérieure, c'est-à-dire l'esplanade actuelle sera agrémentée de pelouses gazonnées et d'arbustes avec réinstallation de la table d'orientation. Un éclairage moderne complètera l'ensemble.

Le montant des travaux a été évalué début 1969 à 420.757 Francs (42 millions d'AF.). Des difficultés concernant l'approbation intégrale de ce projet sont survenues entre les Architectes et les Ingénieurs auteurs du projet, les Services de l'Équipement chargés du contrôle financier et la Municipalité.

Grâce à la compréhension des uns et des autres et en raison de l'urgence qui s'impose, un projet définitif est actuellement déposé.

TRAVAUX D'ENTRETIEN

GRANDE ET PETITE HALLES.

Ces deux bâtiments communaux ont été construits en 1938. Quelques travaux d'entretien ont été faits occasionnellement à la Petite halle, et aucun à la Grande, ce magnifique ouvrage d'art dont Montréjeau peut s'enorgueillir. Il était donc nécessaire d'envisager des travaux d'entretien relativement importants. Un dossier se montant à 50.046,16 F. (5 millions d'AF.) a été déposé à la Préfecture aux fins d'obtention d'une subvention départementale, et dès approbation, ces travaux seront réalisés.

Choix - Prix - Qualité

MEUBLES FERRÉ

Ateliers : Chemin Côte-rouge — Magasin : 17, rue Nationale — 31 - MONTREJEAU

Téléphone 140 et 97

Chez les Jeunes...

DANS NOS SOCIÉTÉS LOCALES.

Elles continuent leurs activités grâce au dévouement de leurs animateurs bénévoles.

- L'U.S.M. a entamé la saison 1969-1970 avec 120 licenciés (80 benjamins, minimes, cadets et juniors et 40 seniors). Il est bon de souligner en particulier le dévouement des anciens joueurs du club qui s'attachent à la formation des plus jeunes : MM. BLANCHARD, CLARAC, CÉREZA, DUFOR, EYCHENNE et JORDA.
- LE JUDO-CLUB, toujours animé par M. Vincent CHEMIT, compte actuellement plus de 50 licenciés qui suivent assidûment les séances d'entraînement.
- LES TROUBADOURS DU MONT ROYAL ont repris au mois d'Octobre leurs séances de travail hebdomadaires avec l'appoint de plusieurs nouveaux jeunes garçons et filles, sous la direction toujours dynamique et éclairée de Mme CAIRE, de façon à pouvoir présenter pour leur saison et leurs sorties 1970 un programme encore plus complet.
- LE FOYER DES JEUNES a eu à faire face à des problèmes de réinstallation qui lui ont été facilités par la Municipalité, et la reprise de ses diverses activités est actuellement complète, dans ses nouveaux locaux.
- LES CADETS DU COMMINGES chers à M. MASSANES, et le Vélo-Club préparent également leur saison 1970...

FOYER MUNICIPAL.

Des problèmes de relogement se posaient depuis un certain temps aux différentes so-

ciétés et œuvres locales. Il a pu y être fait face grâce à la récupération totale par la Municipalité de l'ancienne école de garçons de la Rue Saint-Barthélemy, qui a été transformée en Foyer municipal.

C'est ainsi que des locaux ont pu être affectés aux groupements suivants : Cadets du Comminges, Foyer des Jeunes, Troubadours du Mont Royal, Scouts de France et Louveteaux, U.A.L.P... D'autre part, s'y déroulent les cours municipaux d'initiation à la musique et à la danse, un cours aux analphabètes, dû à l'initiative privée. D'autres locaux ont été réservés pour du matériel : d'une part du matériel municipal, d'autre part un important dépôt de matériel et de médicaments affectés au centre de protection civile de Montréjeau, dans le cadre du Plan ORSEC.

La Croix-Rouge Française qui était logée dans ces locaux où elle assurait ses cours de secourisme a été transférée Rue des Pyrénées, dans un local de l'Hôtel des Finances. Cette Société, à laquelle préside toujours avec le même dévouement Mme Roger DE LASSUS, assistée de M. le Dr BRUN, continue à assumer de la façon la plus parfaite son œuvre philanthropique et la formation d'un nombre important de secouristes.



Le Cours municipal de Danse et de Solfège fonctionne le jeudi sous la direction de Mme CAIRE (danse) à 15 h. 30, et de Mlle THURON (solfège), à 9 h.

Les inscriptions sont prises auprès des professeurs ou auprès de M. MAILLOT, Service de la Comptabilité, à la Mairie.

ROQUE
5. Av. de St. Gaudens. 31. MONTREJEAU. Tél. 245 +
USINES: 31- GOURDAN-POLIGNAN. Tél. 316 à Montréjeau. Et 31-PORTET sur GARONNE. Tél. 08 0136 à Toulouse

CONSTRUCTIONS INDUSTRIALISÉES	TOUS MATERIAUX PRÉFABRIQUÉS POUR LE BATIMENT ET LES T.P.	CARRIÈRES ET DRAGAGES
----------------------------------	---	-----------------------------

CHAUX HYDRAULIQUE BLANCHE X.E.H. 100
STÉ DES CHAUX ET CEMENTS D'IZAOURT-65 - Téléphone: 5 à Lourdes-Barousse

FESTIVAL 1970

"LOS FOLKLORISTAS"

l'ensemble typique musical qui se déplacera directement de Mexico pour animer notre festival 1970.



(Cliché X...)

Dès l'automne, le C.E.F.I.M. (Comité d'Entente du Festival International de Montréjeu) s'est mis à l'ouvrage pour préparer le Festival du Mois d'Août 1970. La valeur des groupes invités, la qualité artistique des spectacles, l'ordonnancement varié des différentes manifestations, l'ambiance de joie et d'amitié qui est l'un des éléments typiques de ces journées de rencontre entre Jeunes de différentes Nations, c'est tout cela qui assure le succès chaque année renouvelé de notre Festival.

Le folklore, au sens strict du terme, est dépassé. On atteint par l'Art de la Danse la connaissance de l'âme des pays du monde. Et

on fait se comprendre, s'estimer et s'aimer les jeunes de ces pays.

Août 1970 sera en ce domaine un événement, puisque un garçon de Finlande et une fille de chez nous qui se sont connus au Festival 1968, uniront leurs destinées à l'occasion de ce Festival, en présence de leurs camarades Finlandais et Commingeois. En présence aussi des jeunes des autres Nations invitées, parmi lesquelles nous pouvons d'ores et déjà citer la Yougoslavie, le Mexique, la Tchécoslovaquie, l'Angleterre, l'Espagne, l'Autriche, la Finlande...

La Fondation de la Bastide de Montréal de Rivière

A la jonction de la Garonne et de la Neste, au point où commence la plaine de Rivière, en face de la vallée qui s'ouvre vers l'Espagne, s'avancait un promontoire couvert, au XIII^e siècle, de chênes et de châtaigniers. Détaché de la longue ligne de coteaux qui regardent la chaîne des Pyrénées Centrales, ce contrefort se rattachait à l'Ouest aux plateaux qui s'étagent graduellement jusqu'aux landes immenses de Pinas et de Lannemezan. Au Nord, un ravin profond le séparait du terroir dit de Lande-Frède. A l'Est et au Midi, des pentes escarpées descendaient brusquement sur la Garonne. Ce site découvert commandait une vaste étendue de plaines et de vallées bordées par un rideau de montagnes de trente lieux de longueur. La position était réellement admirable. Au centre de la partie la plus peuplée du Comminges, à

courte distance de la ville épiscopale de Saint-Bertrand, en communication directe avec l'Espagne, elle attirait l'industrie et le commerce. De plus, elle présentait de remarquables avantages au point de vue de la défense. Elle répondait à toutes les ambitions politiques du Vicomte de Couserans. Elle promettait surtout cet accroissement futur de richesses que les fondateurs des bastides mettaient au premier rang de leurs espérances.

Le mardi après la fête de Saint-Michel de l'an 1272, le Sénéchal Eustache de Beaumarchais et le Vicomte de Couserans se réunirent dans le Château de Montespan et convinrent de l'établissement d'une bastide au territoire de Rivière — sur l'emplacement désigné plus haut — qui devait appartenir en

J. CARRETTE

DROGUERIE - Peintures CORONA - ENCADREMENTS
12, RUE DU BARRY



La Médaille d'Honneur de la Ville reproduisant les armes de la Bastide.

(Cliché X...)

commun au Roi de France et audit Vicomte. Elle s'appellerait Montréal de Rivière.

Cet acte de paréage fut passé l'an et jour ci-dessus, régnant Philippe, Roi de France. Guillaume de Brosacio, Notaire public, par ordre du Sénéchal, écrivit la charte et la signa de son sceau, le Sénéchal et le Vicomte apposèrent également leurs sceaux et les armes royales de France furent ajoutées selon l'usage.

Peu de jours après la signature du paréage, les officiers et les serviteurs du Vicomte de Couserans se mirent à l'œuvre. On coupa les arbres, on déblaya le terrain. Selon l'usage, un pal surmonté du double écusson du roi et du seigneur marqua le centre de la ville future, circonscrite dans les limites d'un carré régulier. A l'intérieur se croisèrent des sillons tracés à la charrue et formant comme les cases d'un échiquier.

Le plan des bastides est à peu près partout le même, c'est-à-dire un quadrilatère enfermant une grande place sur laquelle s'ouvrent à tous les angles des rues ou des ruelles qui vont aboutir au chemin de ronde laissé libre au bas des murs d'enceinte. Au bout des quatre voies principales se trouvent les portes sous des donjons ou tours carrées à créneaux et machicoulis, avec meurtrières en forme de croix, herses et ponts-levis jetés sur de larges fossés qui reçoivent les eaux et les égouts de la bastide dans laquelle on s'est empressé, dès la fondation, de creuser des puits et de cons-

truire des citernes. Sur la place, l'Hôtel de Ville, le plus souvent simple étage en charpente posé sur une toiture d'ardoises ou de tuiles, s'appuie sur de massifs poteaux de chêne. Une halle couverte s'étend au-dessous de l'édifice municipal, complété par un beffroi. Les quatre côtés de la place sont occupés par des maisons étroites et profondes dont les façades avancent sur la voie publique.

Dès que les bornes de la bastide de Montréal-de-Rivière eurent été définitivement arrêtées, des crieurs aux gages du Vicomte de Couserans annoncèrent à son de trompe la fondation dans toutes les régions voisines et lurent sur les places publiques la Charte du Paréage. Les premiers actes des années 1272 à 1275 nous montrent, parmi les premiers habitants, des tisserands, des drapiers, des charpentiers, des forgerons, des potiers, des corbonniers, etc. Aux bénéfiques du travail manuel allaient se joindre pour ces nouveaux arrivants, les ressources que leur procuraient la culture des terres concédées et l'élevage des bestiaux dans les landes et pâturages du seigneur, conformément aux dispositions du paréage.

Au commencement du XIV^e siècle, trente ans après le paréage, la bastide de Montréal, entièrement peuplée et bâtie, était close d'une ceinture de murailles crénelées en cailloux ronds, sorte de courtine continue sans autres saillants que trois grosses tours. Un fossé sec et profond environnait la Ville et la séparait des champs circonvoisins, on le franchissait sur des ponts-levis qui donnaient accès aux quatre portes. Les trois principales, portaient les noms de Saint-Jean, de l'Horloge et de Saint-Barthélemy.

Les armes royales de France étaient sculptées au-dessus des portes, et celles du Vicomte de Couserans, un peu au-dessous, à gauche.

Deux faubourgs s'étendirent insensiblement hors des murailles de Montréal, l'un au midi, nommé le Barry, et qui ne comprit, dans les premiers temps, que des jardins et quelques cabanes. Le second se développa vers le nord, à la sortie de la porte Saint-Jean, autour d'une chapelle bâtie au XV^e siècle en l'honneur de Sainte-Barbe, et dont il ne reste plus aujourd'hui que le souvenir.

A l'extrémité du Barry, sur un étroit plateau qui dominait la vallée de Garonne, un quinconce de châtaigniers, appelé la Salle, servait de promenoir aux habitants et de réserve pour l'exercice des fonctions judiciaires. Nous lisons, dans un titre de la fin du XV^e siècle, que les bourgeois et manants de Montréal sont obligés de porter, à leur dépens, chaux, sable, pierres, pour l'entretien et la réparation de la maison de la Salle.

Foies Gras MARCELLE

et toutes spécialités régionales

Maison **FERRIER**

39, RUE DU BARRY

Téléphone 42

QUINCAILLERIE

PIERRE BICHET

36, rue du Barry — Tél. 49

Ancienne Maison
LAFORGUE

ACIERS, TUBES,
CHAUFFAGE, MENAGE

MEUBLES LOO

17, Place Valentin-Abeille, 17
Tél. : 1.15 — MONTREJEAU (Haute-Garonne)

SITE PANORAMIQUE
CHAMBRES TOUT CONFORT
RELAIS GASTRONOMIQUE
PARC OMBRAGÉ

Hostellerie du Clos Fleuri

Route de Tarbes — MONTREJEAU — Tél. 179

CORRÈGE Frères

FRUITS — LEGUMES — PRIMEURS

— Rue Nationale
MONTREJEAU
— Tél. 139 et 173

Electricité haute et basse tension
Adduction d'eau

Madame Veuve DAVAL

Avenue de Tarbes
Téléphone 144 - MONTREJEAU

ÉLECTRO - MÉNAGER
Frigéavia - Téléavia Giravia

ETS LASSERE

1, rue du Général-Pelleport
31 - MONTREJEAU Téléphone 33

HOTEL - CAFÉ - RESTAURANT - SA TERRASSE - SON ACCUEIL
LA RENAISSANCE

53, rue des Trois Maréchaux Tél. 0-10

J. FONTAN

Agent Général de la Compagnie d'Assurance
" LE SECOURS "

Bureaux Av. de l'Egalité - Tél. 2.69, MONTREJEAU (H-G.)

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de TOULOUSE

9, rue Ozenne - TOULOUSE - Tél. 52.74.90 - B. P. 325

Met à votre disposition son bureau de MONTREJEAU,
ouvert le lundi, rue des Trois Maréchaux.

Quelle que soit votre profession vous pouvez bénéficier
de tous les services d'un grand Etablissement.

- * Dépôts de Fonds
- * Change
- * Gestion de portefeuilles, titres
- * Emissions permanentes et périodiques de la C.N.C.A.

Opérations sans frais - Discrétion

**CREDIT SPECIALISE A L'AGRICULTURE
ET AU MONDE RURAL.**

POUR VOTRE PUBLICITÉ

O.N.E.O. - 70, Rue Amelot
PARIS XI^e Tél. 700.09.12 - 84 55

MISE EN GARDE

A L'ATTENTION DES ANNONCEURS

De nombreuses Municipalités nous signalent que des
démarcheurs se présentent chez les annonceurs du
Bulletin Officiel Municipal pour solliciter le renouvellement
de leur publicité.

Dans votre intérêt, vérifiez que leurs bons d'insertion
portent bien la mention : OFFICE NATIONAL D'EDITIONS
OFFICIELLES, 70, rue Amelot - PARIS-XI^e.

Fabrique de Meubles

JACQUES
MARAGNON

B. P. N° 5 — TÉL. 2.65 ET 3.44

31 - MONTRÉJEAU



Spécialiste de la Chambre en stratifié Polyester

"JALPAN S R"

Livraison dans toute la France par nos Camions

DÉPOTS :

Toulouse - Bordeaux - Nîmes - Lille
Paris - Pleumeleuc (35)